

Compte rendu de séance

Séance du 17 septembre 2018 à 20h30

L' an 2018 et le 17 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de M. FAUVEL Marc Maire

Présent(e)s : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, M. MARION Bertrand

Absent excusé :

M. LEBRETON David (procuration à Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline)

Absente :

Mme GATEL Carole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/09/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARTIN Bernadette

Objet(s) des délibérations

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Délibération : Devis HYGIAL OUEST pour achat de divers équipements.
- Délibération : Lancement de la consultation pour le choix d'un architecte dans le cadre de la construction d'un local pour le CLSH.
- Délibération : Devis pour des travaux de plomberie dans la partie sanitaire du CLSH.
- Délibération : Devis pour fourniture et pose d'un plafond coupe-feu à la salle des sports.

SOMMAIRE

- Délibération : Devis pour fourniture et pose de 3 caves-urnes au cimetière.
- Délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018 (RODP).
- Délibération : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018.
- Délibération : Révision des statuts de Vitré Communauté au transfert des compétences relatives à la lecture publique et de la santé.
- Délibération : Convention SDE 35 : Effacement des réseaux Rue de Rennes – Rue de la Cour – Rue du Vallon.
- Délibération : Loyer de la Boulangerie.
- Délibération : Renouvellement de la convention relative au contrôle des poteaux d'incendie.
- Délibération : Vente de la Boulangerie.
- Délibération : Rétrocession lotissement « Les Jardins du Tertre ».

1 D.I.A.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **2018-09-42 – Devis HYGIAL OUEST pour achat de divers équipements.**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux petits équipements pour le nettoyage et l'entretien des locaux communaux et présente le devis de l'entreprise HYGIAL OUEST pour un montant de **271.67 € H.T. (326.00 € T.T.C.)**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de devis de HYGIAL OUEST pour un montant de 271.67 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ **2018-09-43 – Lancement de la consultation pour le choix d'un architecte dans le cadre de la construction d'un local pour le CLSH.**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande du Centre de Loisirs, des travaux de construction d'un nouveau local vont être réalisés. La demande du Centre de Loisirs a été motivée par un manque important d'espace pour accueillir les enfants.

Mr Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour lancer une consultation auprès de 3 architectes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Mr Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette consultation.

⇒ **2018-09-44 – Devis pour des travaux de plomberie dans la partie sanitaire du CLSH**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer divers travaux de plomberie au Centre de Loisirs et présente le devis de l'entreprise PLOMB ELEC 35 de St-Jean-Sur-Vilaine pour un montant de **1 289.00 € H.T. (1 546.80 € T.T.C.)**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PLOMB ELEC 35 pour un montant de 1 289.00 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ **2018-09-45 – Devis pour fourniture et pose d'un plafond coupe-feu à la salle des sports**

Mr Le Maire informe que suite à une visite de la Commission sécurité il est nécessaire d'aménager un plafond coupe-feu dans le local technique de la salle des sports. Si ces travaux ne sont pas réalisés la Commission sécurité émettra un avis défavorable pour la salle des sports.

Mr Le Maire présente le devis de l'entreprise BLIN de St-Jean-Sur-Vilaine pour un montant de **420.00 € H.T. (504.00 € T.T.C.)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BLIN d'un montant de 420.00 € H.T. et autorise Le Maire à le signer.

⇒ **2018-09-46 – Devis pour fourniture et pose de 3 caves-urnes au cimetière**

Mr Le Maire rappelle qu'un projet de colombarium a été envisagé et que celui-ci sera étudié dans le cadre de la préparation du budget 2019.

Dans l'immédiat, il est nécessaire de poser des caves-urnes supplémentaires dans le « Jardin du souvenir ». Un devis pour la fourniture et la pose de 3 caves-urnes a été reçu de l'entreprise GOUPIL de Vitré.

Le montant s'élève à **636.00 € H.T.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat des caves-urnes et la réalisation des travaux

⇒ **2018-09-47 – Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018 (RODP)**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que chaque année GRDF est tenu de s'acquitter auprès de la Commune d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2018.

Le montant dû par GRDF pour 2018 est le **139.00 €.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour émettre le titre de recette de 139.00 €.

⇒ **Révision des statuts de Vitré Communauté**

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté, n°2018-115 du 6 juillet 2018, validant la révision des statuts de ladite communauté ;

Considérant la nécessité de mettre en conformité avec la loi le libellé de certaines compétences des statuts de la communauté d'agglomération ;

Considérant la volonté des élus de mettre en place un réseau de lecture publique sur le territoire de Vitré Communauté ;

Considérant les enjeux croissants relatifs à la santé publique notamment en matière d'offres et de permanence des soins sur le territoire de la communauté d'agglomération ;

Il vous est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

II – Compétences optionnelles

10. Lecture publique :

- *Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies :*

- *Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau,*
- *Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire,*

- *Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau,*
- *Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le Centre de Ressources Arts et Lecture Publique et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau,*
- *Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau,*
- *Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau,*
- *Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine*

- *Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.*

11. Santé :

- *Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...)*

- *Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré. »*

REPORTEE

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision et demande à avoir plus de précisions.

⇒ **Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018.**

REPORTEE

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision et demande à avoir plus de précisions.

⇒ **2018-09-48 – Conventions SDE 35 : Effacement des réseaux Rue de Rennes – Rue de la Cour – Rue du Vallon**

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux Rue des Rennes, Rue de la Cour et Rue du Vallon, Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que le SDE 35 nous a fait parvenir une étude détaillée accompagnée du tableau de financement concernant ces travaux :

➔ Rue de Rennes :

* Montant des travaux : **53 400.00 €.**

* Montant à la charge de la Commune : **21 447.20 €**

➔ Rues de la Cour et du Vallon :

* Montant des travaux : **92 400.00 €**

* Montant à la charge de la Commune : **35 684.80 €**

Mr Le Maire précise que les travaux seront réalisés en 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les études proposées par le SDE 35 et autorise Mr Le Maire à signer les conventions..

⇒ 2018-09-49 – Loyer de la Boulangerie

Mr Le Maire rappelle qu'il y a 2 ans, Mr MOUCHEL et Mme POTTIER, les repreneurs de la Boulangerie avaient demandé à la Commune un geste pour le démarrage de leur activité concernant le loyer de la partie commerciale. Lors de sa séance en date du 18/07/2016, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour diminuer le loyer de 50 % (324.51 € soit 50% de 649.03 €) pour une durée de 2 ans (du 01/09/2016 au 31/08/2018).

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal si l'on reconduit ce loyer (50%) jusqu'à la vente ou si l'on demande la totalité (100%) à compter du 01/09/2018.

Le Conseil Municipal décide de voter à bulletin secret :

- Passage à 100 % : **9 voix**
- Maintien du loyer actuel (50 %) : **4 voix**

Après avoir voté à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide, comme prévu initialement, de réclamer la totalité du loyer à partir du 01/09/2018, soit un montant mensuel de 649.03 €.

⇒ 2018-09-50 – Renouvellement de la convention relative au contrôle des poteaux d'incendie

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention pour le contrôle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable est arrivée à échéance, c'est pourquoi VEOLIA nous propose de signer une nouvelle convention. Cette convention a pour objet la visite chaque année des poteaux d'incendie, le contrôle des caractéristiques de débit et pression des poteaux d'incendie et l'établissement d'un compte rendu annuel de visite.

Coût par an et par poteau d'incendie : 45.00 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

⇒ 2018-09-51 – Vente de la Boulangerie (parties commerciale et habitation)

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr MOUCHEL et Mme POTTIER, boulangers à St-Jean-Sur-Vilaine, souhaitent acheter la boulangerie ainsi que la maison d'habitation.

Proposition de vente :

- * Pour la partie habitation : 145 000.00 €
- * Pour la partie commerciale : 90 000.00 €

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis de vente est prévu chez Maître NICOLAZO le lundi 24 septembre 2018 à 14h.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour le compromis aux montants indiqués ci-dessus et autorise Mr Le Maire à signer tout document concernant le compromis.

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Syndicale du lotissement « Les Jardins du Tertre » souhaite rétrocéder ce lotissement à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter à bulletin secret :

- Accord **7 voix**
- Refus **5 voix**
- Vote blanc **1 voix**

Après voté à bulletins secrets, le Conseil Municipal accepte la rétrocession sous certaines conditions.

Avant la rétrocession définitive, le Conseil Municipal émet à l'unanimité les conditions suivantes à la charge de l'Association :

- => Avoir des constats de bon raccordement des eaux pluviales et eaux usées de l'ensemble des habitations.
- => Rapport d'hydrocurage et d'inspection télévisé des réseaux EU et EP.
- => Fermeture du contrat EDF pour éclairage public avec les travaux éventuels au niveau du compteur (dépose...)
- => Frais de bornage éventuel.
- => Frais d'acte notarié pour rétrocession des domaines privés dans le domaine public de la Commune.
- => Végétalisation des murs de soutènement.
- => Un état financier de l'Association Syndicale.
- => Entretien des espaces verts effectués, tailles des arbres et arbustes.

La rétrocession sera effective suite à un constat sur site des travaux réalisés et de la fourniture des pièces justificatives demandées.

⇒ **D.I.A.**

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner suivante :

- ⇒ Le bien est situé 8 B, rue de l'Eglise cadastré section A N° 1578 d'une superficie totale de 392 m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 08 octobre 2018

**Le Maire,
Marc FAUVEL**